

Séminaire des Maires de la Charente-Maritime

9 novembre 2012- Base aérienne 721 Rochefort Saint Aignant

RISQUES NATURELS MAJEURS

ENSEMBLE AMELIORONS LA SAUVEGARDE DES
POPULATIONS



ACTUALITE DU RISQUE

- Le rôle du Maire en matière d'information préventive : que prévoit la réglementation ?
- Le réseau risque départemental : quels sont les acteurs ?
- Identification du risque sismique : quels sont les nouveaux zonages ?





En tant que Maire, je dois :

- Chercher à **réduire la vulnérabilité** de ma commune au regard des risques majeurs prévisibles



- **Préparer ma commune** à faire face à un événement majeur
- **Informers ma population** pour qu'elle connaisse les risques et les bons comportements à adopter



- Plan Communal de Sauvegarde
- Inventaire des repères de crues



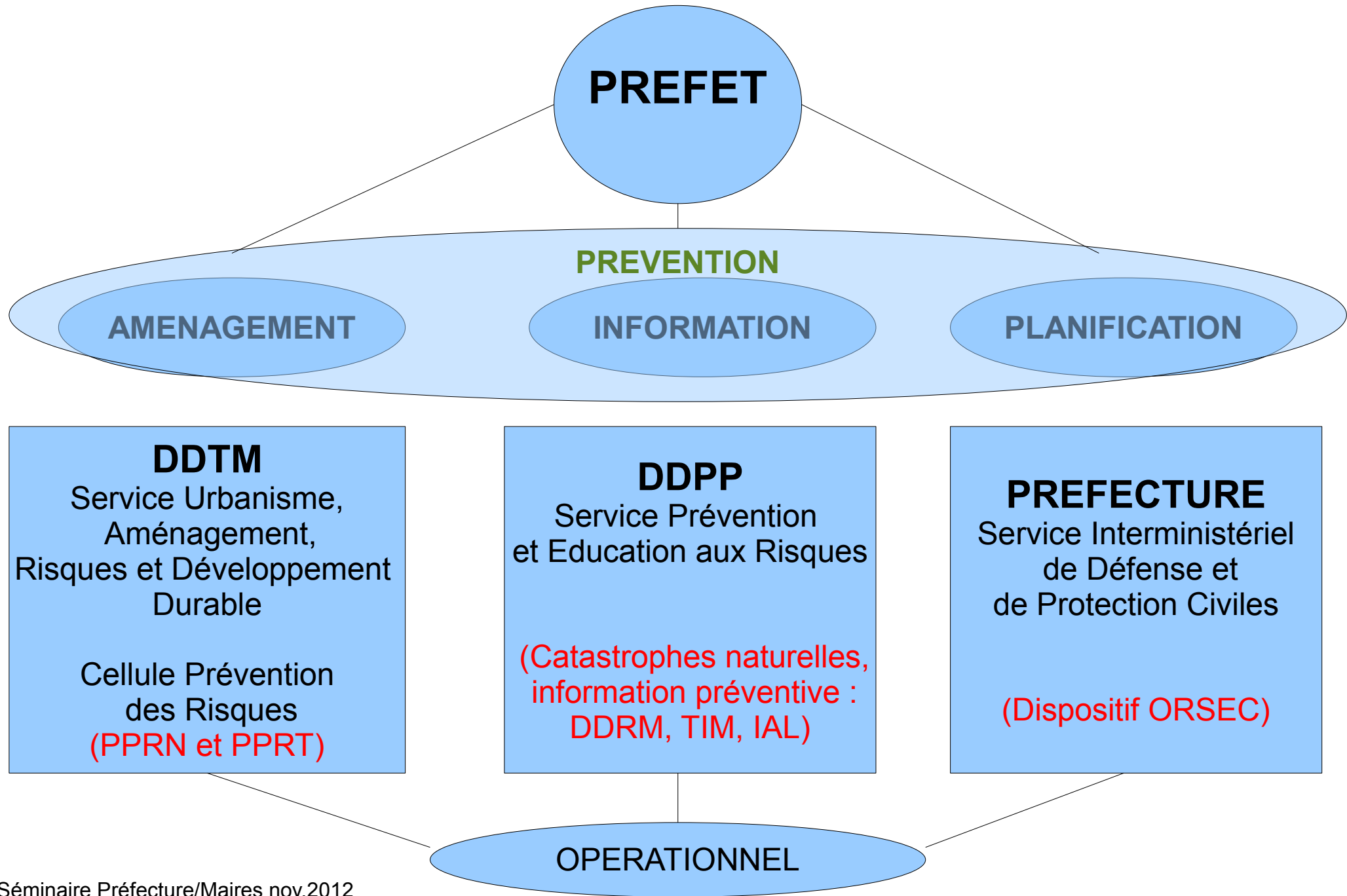
- **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (art.125 du CE) = DICRIM



- Synthèse des phénomènes et des conséquences sur les personnes et les biens
- Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde
- Moyens d'alerte en cas de risque
- **Information locale adaptée**
 - Obligatoire tous les 5 ans et tous les 2 ans pour les communes dotées d'un PPRN (art. 125 du CE)
 - Affichage réglementé (arrêté interministériel du 9 février 2005)



PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ETAT DU RESEAU RISQUE



EVOLUTION DU ZONAGE SISMIQUE AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

